

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 268

1^{er} février 2012

SOMMAIRE

1492i Investments & Co S.C.A.	12857	Grafenau Properties S.à r.l.	12857
Arpeggio Investment Corporation S.A. ..	12827	Greencap Trading International S.A.	12827
Bea-Trans S.à r.l.	12844	Groupe A.O.H. S.A.	12864
EURO-POSTE Management Company ...	12830	Gruenheide Properties S.à r.l.	12841
Finance Trainer Luxembourg GmbH	12822	Halliburton Luxembourg Finance Compa- ny S.à r.l.	12864
Financière Osinius S.A.	12822	Hastings Luxembourg Water S.à r.l.	12864
Financière Thero S.A.	12822	Immo Sebastiani S.à r.l.	12857
Finimmo Holding SA	12823	INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent huitième (308.) S.e.c.s.	12839
Finsbury Dials	12823	INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent onzième (311.) S.e.c.s.	12842
Fitness Lounge S.A.	12824	INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent quator- zième (314.) S.e.c.s.	12846
Fogolar S.A.	12824	INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent quin- zième (315.) S.e.c.s.	12862
Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l.	12826	Intergarden S.A.	12822
Forster Luxemburg GmbH	12824	International Finaf 2000 S.A.	12826
Forster Luxemburg GmbH	12826	KANDAHAR (Witney) S.à r.l.	12827
Frabelvian S.A.	12827	Katria Partners S.A.	12861
Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	12827	Langevin Siding S.à r.l.	12845
Gapa S.A.	12844	Maine Consulting S.A.	12824
Garage Kieffer s.à r.l.	12845	Mc Millan Information Technology S.A. ..	12864
Garage Marc Feltes S.à r.l.	12845	Mediaprod S.A.	12848
Gaicho Holdco Lux S.à r.l.	12834	Medical Protein Holding S.A.	12828
G.D. Investments S.A.	12822	Mellon International Holdings S.à r.l.	12823
Gengenbach Properties S.à r.l.	12841	Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	12823
Gepart S.A.	12848	No2 Puncta S.à r.l.	12841
Geser Monde S.A.	12845	Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.	12857
Gesmarq International S.A.	12848	Rodange Investments S.A.	12818
GK Engineering S.A.	12848	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	12832
GKM Ingenieure Lux Sàrl	12856	StoneCreek Technologies Inc.	12849
Global Multimedia Associates SA	12856	SW Design S.A.	12835
Global Multimedia Associates SA	12856	Venti S.A.	12861
Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l.	12841		
Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.	12842		
Gores II SF Luxembourg S.à r.l.	12842		
Gores I SF Luxembourg S.à r.l.	12842		

Rodange Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 91.570.

L'an deux mil onze, le trente novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Rodange Investments S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, constituée sous la dénomination de «Eden Investments S.A.» par acte notarié du 22 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 14 mars 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 18 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2415 du 28 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Ina HASKAJ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Estelle BAUDOIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1 Modification de la forme juridique de la société en société anonyme unipersonnelle avec adaptation des articles en conséquence,

2 Démission de Madame Nelly Noel, Madame Yulia Kourakina et de Monsieur Pierre-Paul Boegen de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions,

3 Nomination de Monsieur Roger Greden en qualité d'administrateur de la société pour une durée de 6 ans,

4 Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est actuellement composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Rodange Investments S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que se soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra aussi avoir pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter aux sociétés du groupe ou affiliées, emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissance de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur

d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} vendredi du mois de juin à heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN,
- Madame Nelly NOËL,
- Madame Yulia Kourakina

de leur mandat d'administrateur de la société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur unique de la société pour une durée de six années, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

Monsieur Roger GREDEN, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1953, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. HASKAJ, B. TASSIGNY, E. BAUDOIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54002. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176851/209.

(110205859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

G.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 77.746.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 26 décembre 2011.
Monsieur Robert Godart
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011178691/12.

(110208357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Finance Trainer Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 80.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011178671/11.

(110208732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Financière Osinius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.929.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63392 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178672/10.

(110208478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Financière Thero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63393 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178673/9.

(110208494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Intergarden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 78.031.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celle de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de leur fonction d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011179312/19.

(110209363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Finimmo Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011178675/10.

(110208228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.701.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2011

En date du 27 décembre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'approuver le transfert de 13,400 parts sociales détenues par Crédit Agricole Private Equity SA. à Delfinances SAS, Société par actions simplifiée, 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris et approuve ainsi la nomination de Delfinances SAS en tant que nouvel actionnaire.

- de prendre note de la démission de Monsieur Fabien Prevost en tant que Membre du Conseil de Gérance avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Eric Vandamme, 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France, en tant que Membre du Conseil de Gérance avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2014.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridiam Infrastructure Managers sàrl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011179884/20.

(110209840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 234.701.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 5 décembre 2011, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée KPMG AUDIT S.A.R.L.

Son mandat expirera lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2011179348/16.

(110208616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011178676/11.

(110208723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fitness Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 121.007.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178678/9.

(110208011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fogolar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 93.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178681/9.

(110209201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Forster Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178683/10.

(110209432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Maine Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 61.691.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAINE CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.691, constituée le 7 octobre 1997 par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 18 février 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 629 du 4 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Philippe, salarié, né le 4 mars 1951 à Bourbonne-les-Bains (F), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine DELSAUX SCHOY, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Philippe, précité.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Signature.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre-vingt-quatre (84), actions représentant l'intégralité du capital social de 31.500,-euros, toutes les actions jouissant du même nombre de voix, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée, et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- euros) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euros (31.500,- euros) au montant de deux cent cinquante mille cinq cent euros (250.500,- euros) par l'émission de cinq cent cinquante-six (556) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de cinq cent cinquante-six (556) actions nouvelles sans désignations de valeur nominale et libération entière des actions nouvelles par paiement en numéraire d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,-euros).

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à deux cent cinquante mille cinq cent euros (250.500,- euros) représenté par six cent quarante (640) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

4. Divers

III.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- euros) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euros (31.500,- euros) au montant de deux cent cinquante mille cinq cent euros (250.500,- euros) par l'émission de cinq cent cinquante-six (556) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution: Souscription - Libération

Monsieur Dominique Philippe, précité, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société MAINE CONSULTING S.A. et a déclaré souscrire, à son nom et pour son compte, aux cinq cent cinquante-six (556) actions nouvellement émises sans désignations de valeur nominale et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,-euros).

Le montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,-euros) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

À la suite des résolutions qui précèdent et afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts pour que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à deux cent cinquante mille cinq cent euros (250.500,- euros) représenté par six cent quarante (640) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille neuf cents euros (EUR 1.900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et à la mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: D. Philippe, C. Delsaux Schoy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. LAC/2011/57252. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179895/86.

(110209501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

International Finaf 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour: INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lucile Wernert / Christine Racot

Référence de publication: 2011178781/15.

(110208017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.166.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.200.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Foresight Luxembourg Solar 1 Sàrl ("la Société")

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 décembre 2011 qu'ont été acceptées:

- la démission de Monsieur Roel Schrijen en tant que gérant de la Société avec effet à partir de ce jour;
- la nomination de M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011179703/18.

(110209330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Forster Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178684/10.

(110209433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Greencap Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 154.007.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2011.
Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2011178700/12.
(110208596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Frabelvian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 157.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178686/10.
(110208404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 136.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178692/10.
(110209010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

KANDAHAR (Witney) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.508.

Il résulte de la résolution écrite prise le 22 décembre 2011 par l'associé unique de la Société que le siège de la Société est transféré à l'adresse suivante: 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 22 décembre 2011.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.
Pour la Société
Gérald Stevens
Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2011178810/15.
(110208493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Arpeggio Investment Corporation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.695.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire que:

1. Le conseil d'administration est informé du transfert de siège social du 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg avec effet au 23 septembre 2011.

2. Le conseil d'administration a accepté la démission de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, en tant que Réviseur d'Entreprise de la société, à compter du 13 décembre 2011.

3. Le conseil d'administration a accepté la nomination de la société IAS Luxembourg Sàrl, en tant que réviseur d'entreprise, sous le numéro B 75 354 avec siège social au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, à compter du 13 décembre 2011 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour la société

Scott Levy

Administrateur

Référence de publication: 2011179491/19.

(110209329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Medical Protein Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.550.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-DEUX DECEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A.", (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 60550, constituée sous la dénomination de MEDICAL PROTEIN SYSTEM S.A. en date du 7 août 1997 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 24 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 7 mai 2002, suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 19 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à cette réunion.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 545.600 (cinq cent quarante-cinq mille six cents euros) pour le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 576.600 (cinq cent soixante-seize mille six cents euros) par la création et l'émission de 22.000 (vingt-deux mille) actions nouvelles de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingts cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 7.891,53 (sept mille huit cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-trois cents), le tout entièrement souscrit et libéré par l'actionnaire majoritaire moyennant apport en nature de 501 (cinq cent une) actions représentant 23,86% du capital social de la société PROTEIN SYSTEM, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee, L-8437 Steinfort, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 63331.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 576.600 (cinq cent soixante-seize mille six cents euros) représenté par 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingts cents) chacune.»

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 545.600 (cinq cent quarante-cinq mille six cents euros) pour le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 576.600 (cinq cent soixante-seize mille six cents euros) par la création et l'émission de 22.000 (vingt-deux mille) actions nouvelles de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingts cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 7.891,53, le tout entièrement souscrit et libéré par l'actionnaire majoritaire.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ, prénommé, qui a déclaré souscrire aux 22.000 (vingt-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt quatre euros quatre-vingts cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature de 501 (cinq cent une) actions représentant 23,86% du capital social de la société PROTEIN SYSTEM, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee, L-8437 Steinfort, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 63331, cet apport étant évalué à EUR 553.491,53 (cinq cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-onze euros cinquante-trois cents).

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 21 décembre 2011 par Monsieur Fons MANGEN, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 553.491,53 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 22.000 actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 chacune à émettre en contrepartie, augmenté d'une prime d'émission globale de EUR 7.891,53."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 576.600 (cinq cent soixante-seize mille six cents euros) représenté par 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingts cents) chacune.»

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. SCHMITZ, S. BOULARD, M. WAGNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 23 décembre 2011. Relation: RED/2011/2891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011179909/96.

(110209531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

EURO-POSTE Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 87.824.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of October,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

La Banque Postale Asset Management, a société anonyme incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 34, rue de la Fédération, 75015 Paris, France, registered with the registre du commerce et des sociétés of Paris under number 344 812 615 (the "Sole Shareholder") represented by Céline Wilmet, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 October 2011, being the sole shareholder of, and holding all the 1250 shares in issue in "Euro-Poste Management Company" (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1105 on 18 July 2002 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.87.824. The articles of incorporation of the Company have subsequently been amended by deeds of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 30 October 2003 and 28 April 2006, respectively published in the Mémorial under number 1274 on 2 December 2003 and 1480 on 2 August 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) Article 67 (1) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, provides that where the Company comprises a single shareholder, it shall exercise the powers reserved to the general meeting.

(C) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- 1) Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation;
- 2) Appointment of BDO Tax & Accounting, represented by Mr Pierre Lentz and Mr Murad Ikhtiar as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law;
- 3) Authorisation to proceed with the distribution in cash of the liquidation proceeds.

Thereafter the following resolutions are passed:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and put it into liquidation with effect as of the date hereof. The Sole Shareholder notes that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint BDO Tax & Accounting, represented by Mr Pierre Lentz and Mr Murad Ikhtiar as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to grant the largest powers, and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator, and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same Law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize the liquidator to proceed with the distribution in cash of the liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois d'octobre,
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La Banque Postale Asset Management, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 34, rue de la Fédération, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 344 812 615 (l'«Actionnaire Unique»), représentée par Céline Wilmet, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, conformément à une procuration datée du 25 octobre 2011, étant l'actionnaire unique de, et détenant toutes les 1250 actions émises par «Euro-Poste Management Company» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 1105 du 18 juillet 2002 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.824. Les statuts de la Société ont été modifiés par actes reçus par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, les 30 octobre 2003 et 28 avril 2006, respectivement publiés au Mémorial numéro 1274 du 2 décembre 2003 et 1480 du 2 août 2006.

La partie représentée a déclaré et a demandé au notaire d'acter les suivantes:

(A) L'Actionnaire Unique est le seul détenteur des actions de la Société dont il détient toutes les actions, de sorte que ses décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) L'article 67 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée prévoit que lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

(C) Les points sur lesquels les décisions vont être prises sont les suivants:

Ordre du jour

- 1) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 2) Nomination de BDO Tax & Accounting, représenté par Mr Pierre Lentz et Mr Murad Ikhtiar en tant que liquidateur de la Société, et détermination des pouvoirs du liquidateur attribuant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.
- 3) Autorisation de payer en cash le boni de liquidation.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet au jour des présentes. L'Actionnaire Unique a noté que la Société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer BDO Tax & Accounting, représentée par Monsieur Pierre Lentz et Monsieur Murad Ikhtiar comme liquidateur de la Société.

L'Actionnaire Unique décide ensuite de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Actionnaire Unique, dans le cas où une telle autorisation est normalement requise par la loi.

L'Actionnaire Unique dispense le liquidateur de dresser inventaire et accepte que le liquidateur s'en réfère aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Le liquidateur a droit à une rémunération déterminée conformément aux pratiques du marché.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser le liquidateur à distribuer le résidu de liquidation en cash.

Le présent acte notarié est fait et passé à Luxembourg, au jour en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

DONT ACTE

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: C. WILMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49033. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178628/120.

(110208074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Skype Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ninetyfour thousand five hundred eighty-nine United-States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90), with its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 November 2011.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Springboard Finance Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred fortyfour United-States Dollars (USD 2,098,428,144.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2354 of 2 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.196 (the "Company"). The articles of association have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of 23 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two billion ninety-eight million three hundred seventy-eight thousand one hundred forty-four United-States Dollars (USD 2,098,378,144.-) so as to reduce it from its current amount of two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United-States Dollars (USD 2,098,428,144.-) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of two billion ninetyeight million three hundred seventy-eight thousand one hundred fortyfour (2,098,378,144) shares and by (x) absorption of all the losses of the Company, as at 31 December 2010 in an aggregate amount seventy-six million six hundred twenty-three thousand three hundred thirty-nine United-States Dollars (USD 76,623,339.-), (y) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve and (z) allocation of an amount of two billion twenty-one million seven hundred forty-nine thousand eight hundred five United-States Dollars (USD 2,021,749,805.-) to the freely distributable reserves of the Company.

2 To amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of two billion ninety-eight million three hundred seventy-eight thousand one hundred forty-four United-States Dollars (USD 2,098,378,144.-) so as to reduce it from its current amount of two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United-States Dollars (USD 2,098,428,144.-) to fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) by way of cancellation of two billion ninety-eight million three hundred seventy-eight thousand one hundred forty-four (2,098,378,144) shares and by (x) absorption of all the losses of the Company, as at 31 December 2010 in an aggregate amount seventy-six million six hundred twenty-three thousand three hundred thirtynine United-States Dollars (USD 76,623,339.-), (y) allocation of an amount of five thousand United-States Dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve and (z) allocation of an amount of two billion twenty-one million seven hundred forty-nine thousand eight hundred five United-States Dollars (USD 2,021,749,805.-) to the freely distributable reserves of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one United-States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Skype Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingtquatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique virgule et quatre-vingt-dix centimes (USD 94.589,90), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.428.144.-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2354 du 2 décembre 2009 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.196 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 23 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

1 Réduire le capital social de la Société d'un montant de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-dix-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.378.144.-) afin de le porter de son

montant actuel de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.428.144,-) à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-dix-huit mille cent quarante-quatre (2.098.378.144) parts sociales et (x) absorption des pertes reportées de la Société à la date du 31 décembre 2010 d'un montant de soixante-seize millions six cent vingt-trois mille trois cent trente-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 76.623.339,-), (y) allocation d'un montant de cinq mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale et (z) allocation d'un montant de deux milliards vingt-et-un millions sept cent quarante-neuf mille huit cent cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.021.749.805,-) aux réserves librement distribuables de la Société.

2 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé, avec effet immédiat, de réduire capital social de la Société d'un montant de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-dix-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.378.144,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.428.144,-) à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) par annulation de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-dix-huit mille cent quarante-quatre (2.098.378.144) parts sociales et (x) absorption des pertes reportées de la Société à la date du 31 décembre 2010 d'un montant de soixante-seize millions six cent vingt-trois mille trois cent trente-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 76.623.339,-), (y) allocation d'un montant de cinq mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) à la réserve légale et (z) allocation d'un montant de deux milliards vingt-et-un millions sept cent quarante-neuf mille huit cent cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.021.749.805,-) aux réserves librement distribuables de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2599. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011179024/140.

(110208293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

GaUCHO Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 988.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.870.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178693/10.

(110208658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

SW Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 165.572.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mademoiselle Angélique VALDEVIT, responsable de magasin, née à Metz (France), le 31 août 1975, demeurant à F-57070 Metz, 1, rue Joseph Henot.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SW DESIGN S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat et la vente d'articles de décoration et de bijouterie.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont au porteur, sauf dispositions contraires de la Loi.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Mademoiselle Angélique VALDEVIT, préqualifiée, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Mademoiselle Angélique VALDEVIT, responsable de magasin, née à Metz (France), le 31 août 1975, demeurant à F-57070 Metz, 1, rue Joseph Henot, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Monsieur Benoit COURTIN, agent immobilier, né à Metz (France), le 23 mars 1979, demeurant à F-57000 Metz, 44, avenue Foch, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VALDEVIT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011 LAC/2011/56431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178051/210.

(110207670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent huitième (308.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.512.

— STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent huitième (308.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname.Vorname: Hildebrandt, Helmut

Straße: Leher Heerstr. 77

Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57 / Annweiler

Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000.00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l. vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind. (2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;

b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000.00 Euro pro Einzelfall übersteigen: das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.

c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;

d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;

e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;

f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;

g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;

h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000.00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen:

i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178173/115.

(110206540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Gengenbach Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.974.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178694/10.

(110208863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.048.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.314.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2011178696/11.

(110208203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

No2 Puncha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 41-43, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.126.

L'assemblée générale a été rassemblée en date du 27/12/2011 à son siège sociale

Les Associés Laetitia Valentin demeurant au 21 Avenue Charlotte L-4530 Differdange étant Gérante administrative et ayant 76% des parts

et Wanda Valentin demeurant au 36 Avenue de la liberté L-4601 Differdange et ayant 24% des parts, Laetitia Valentin renonce à ses parts et à sa fonction

de Gérante administrative pour céder ses parts et son poste à Madame De Jesus Gracièla demeurant au 210C route de tamines B-5070 fosse la ville Aisemont Belgique.

L'assemblée générale a constaté les changements et ne s'y oppose pas.

Differdange, le 27/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011179369/16.

(110209270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Gruenheide Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.747.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gruenheide Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011178701/12.

(110208500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178697/10.

(110208746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Gores I SF Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 136.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178698/10.

(110208745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Gores II SF Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178699/10.

(110208744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent onzième (311.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 165.515.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent ozième (311.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist: Nachname.Vorname: Hildebrandt, Helmut
Straße: Leher Heerstr. 77
Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen
Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57 / Annweiler
Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der

Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist Änderungen des Gesellschafts Vertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178174/114.

(110206561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Bea-Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 356, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.633.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011179217/14.

(110208822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Gapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 130.276.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178702/9.

(110208191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Garage Kieffer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 110-112, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 112.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011178703/11.

(110208756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Garage Marc Feltes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 24, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE MARC FELTES S.à r.l.

Référence de publication: 2011178704/10.

(110208045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Langevin Siding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 310.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.950.

I. Par résolutions signées en date du 30 novembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Michel E Raffoul, avec adresse au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, de son mandat de gérant classe A, avec effet immédiat
2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. Suite à la résolution circulaire signée en date du 30 novembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179831/18.

(110209891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Geser Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 140.983.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178709/10.

(110208706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quatorzième (314.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.518.

STATUTEN**Gesellschaftsvertrag****Art. 1. Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent quatorzième (314.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft Kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gescellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname,Vorname: Hildebrandt, Helmut

Straße: Leher Heerstr. 77

Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57 / Annweiler

Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;

h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;

i) Aufnahme neuer Gesellschafter .

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Ober die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178175/115.

(110206594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Gepart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 67.339.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEPART S.A.

BERNASCONI Dario / BERNASCONI Ivan

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011178708/12.

(110208848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Gesmarq International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.919.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178710/10.

(110209195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

GK Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3855 Schiffflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 100.797.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011178714/10.

(110208185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Mediaprod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.540.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2011.

Pour: MEDIAPROD S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011178892/15.

(110208926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

StoneCreek Technologies Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.576.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty third of November,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

SANJEL GROUP LTD., a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta (Canada), with registered office at Suite 200, 505 – 2nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 1N8, Canada, registered with the Corporate Registry of the Province of Alberta, under corporate access number 202536504,

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on November 21, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association (hereafter the «Articles») of a “société anonyme”:

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established among the subscriber and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company (hereafter the «Company») in the form of a “société anonyme” under the name of "STONECREEK TECHNOLOGIES INC.”.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. Corporate object. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights of any sort or nature or origin whatsoever.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity security, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies. The Company may further advance and lend money in any manner as well as purchase any debt instrument and secure the repayment of any money borrowed on such terms as it may think fit.

The Company can finally perform all financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital – Shares - Share certificates. The subscribed capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares of one US Dollar (USD 1) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the choice of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law").

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

Art. 6. Board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, divided into two types named director of category A and director of category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director in the category of director in which a director is vacant to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

Art. 7. Procedures of meeting of the board. The board of directors shall appoint from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least eight (8) days in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the directors, including at least a director of category A and at least a director of category B, is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, provided that any resolution shall be approved by at least a director of category A and a director of category B.

In the case of an equality of votes, the chairman will have a casting vote.

The minutes of the board of directors shall be signed by the chairman or two directors. Copies or extracts of the minutes of a board meeting may be certified by the chairman or by two directors.

In case of emergency, resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 9. Binding signature. The Company will be bound in any circumstances by the signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signatures of a category A director and a category B director or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

General meetings of shareholder(s) may be convened by the board of directors, failing which by the statutory auditor or the board of auditors if it exists, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholder(s) are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholder(s) are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholder(s) present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholder(s) validly decides where more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholder(s) shall be held within the municipality of the company's registered office at the place specified in the convening notice, on the 31st day of the month of August, at 10:00 am.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholder(s) which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of May of each year and ends on the thirtieth of April of the following year.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit as approved by the annual general meeting of the shareholders. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, carried forward, or transferred to a distributable reserve.

Art. 15. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholder(s). The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. Possible liquidation surplus may be distributed to the shareholder(s).

Art. 17. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on April 30th, 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, SANJEL GROUP LTD., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by fifty thousand shares (50,000) of one US Dollar (USD 1) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The abovementioned person, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

- Category A directors:

* Mr. Darin Allen MacDonald, President and Chief Executive Officer, born on January 30, 1970, in Whitecourt, Alberta Canada and residing professionally at Suite 200, 505 – 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.

* Mr. Cam Barton, Chief Financial Officer, born on June 1, 1956, in Lethbridge, Alberta Canada and residing professionally at Suite 200, 505 – 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.

- Category B directors:

* Ms. Virginia Strelen, company director, born on May 30, 1977, in Bergisch Gladbach, Germany and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

* Mr. Ivo Hemelraad, company director, born on October 12, 1961, in Utrecht, The Netherlands and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

- Ernst & Young S.A., having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B 47.771.

4. The mandates of the directors and the statutory auditor are fixed at six (6) years.

5. The registered office of the Company is established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English and French states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

SANJEL GROUP LTD., une société de droit d'Alberta (Canada), ayant son siège social au Suite 200, 505 – 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, inscrite au Registre des Sociétés d'Alberta (Canada), sous le matricule 202536504, ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts (ci-après «les Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination. Il est formé, entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme (ci-après «la Société») sous la dénomination de "STONECREEK TECHNOLOGIES INC."

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque type, nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûreté, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt qu'elle estimera utiles. La Société pourra également avancer et prêter de l'argent sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'acheter tout instrument de dette et garantir le remboursement de tout argent emprunté conformément à ses conditions, si elle le juge approprié.

La Société peut accomplir toutes opérations financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La description ci-dessus doit être comprise dans son sens le plus étendu et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital – Actions - Certificats d'actions. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ci-après la «Loi».

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 6. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, nommés en qualité d'administrateur de catégorie A et d'administrateur de catégorie B, actionnaires ou non, par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur au sein de la catégorie de l'administrateur vacant pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'admini-

nistration. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins huit (8) jours à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs, incluant au moins un administrateur de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions, pourvu que chaque résolution soit approuvée par au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Le président aura une voix prépondérante en cas de partage de voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signées par le président ou par deux administrateurs.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les administrateurs ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé administrateur-délégués.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 9. Signature. La Société est engagée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général. L'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque actionnaire possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient.

Les assemblées générales d'actionnaire(s) peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par le commissaire ou le conseil des commissaires s'il existe, à défaut par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaire(s) sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaire(s) sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaire(s) ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaire(s) sera tenue le 31^e jour du mois d'août à 10 heures, dans la commune du siège social de la Société au lieu indiqué dans la convocation.

Art. 12. Commissaires. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaire(s) qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil des commissaires.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de mai de chaque année et se termine le trente du mois d'avril de l'année suivante.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaire(s). Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le bénéfice restant peut être distribué aux actionnaire(s) proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, reporté à nouveau, ou alloué à une réserve distribuable.

Art. 15. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaire(s). La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. L'éventuel boni de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Art. 17. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 30 avril 2013.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, SANJEL GROUP LTD., susnommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille US Dollars (USD 50.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la Loi ont été accomplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

- Administrateurs de catégorie A:

* M. Darin Allen MacDonald, President et Chief Executive Officer, né le 30 janvier 1970, à Whitecourt, Alberta, Canada et demeurant professionnellement à suite 200, 505 – 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.

* M. Cam Barton, Chief Financial Officer, né le 1 juin 1956, à Lethbridge, Alberta Canada et demeurant professionnellement à Suite 200, 505 – 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8, Canada.

- *Administrateurs de catégorie B:*

* Mme. Virginia Strelen, directrice de société, née le 30 mai 1977, à Bergisch Gladbach, Allemagne, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

* M. Ivo Hemelraad, directeur de société, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

3. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 47.771.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire sont fixés à six (6) années.

5. Le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance des langues française et anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53666. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178045/406.

(110207707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

GKM Ingenieure Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178715/9.

(110207944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178716/10.

(110207967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178717/10.

(110207968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Grafenau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.133.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Grafenau Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011178719/12.

(110208499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Immo Sebastiani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7470 Saeul, 27A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 104.928.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour IMMO SEBASTIANI S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178753/13.

(110208001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.999.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 883 du 28 avril 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011178943/15.

(110208939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

1492i Investments & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.398.

In the year two thousand eleven, on the twenty sixth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares ("société en commandite par actions") "1492i Investments & Co S.C.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration at the Luxembourg Trade and Companies' Register of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on October 10, 2011, in course of publication at the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the company's capital to the extent of EUR 625,000.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 656,000.- by the issue of 625,000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each, having the same rights and obligations as the existing limited shares.

2) Waiver of its preferential subscription right by the General and Limited Shareholder, the private limited company 1492i Investments, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Waiver of his preferential subscription right by the Limited Shareholder, Mr. Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, born in Medellin Antioquia, Colombia, on May 26, 1978, residing at Calle 2 Sur No. 35 -16 Apto 1407, Medellin, Colombia.

4) Subscription of 100.000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by Mr. Luis CASTILLO SANCHEZ, residing professionally at Paseo de la montaña no. 17, Bajos, 08402 Granollers, Spain, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 100,000.-.

5) Subscription of 200.000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by the company AZART MANUFACTURE INC., with registered office at Via España y Calle Elvira Mendez, Torre Delta, Panama, Republic of Panama, and registered with the Panama Public Register under the number 594091 document no. 1254702, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 200,000.-.

6) Subscription of 325.000 new limited shares with a nominal value of EUR 1.- each by the company INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., with registered office at Av. De Tarragona Num. 99, edifici Principat, Planta Baixa, Andorra La Vella and registered with the Andorra Trade and Companies Register under the number 13462, Llibre S-189, Foli 221-230, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 325,000.-.

7) Subsequent amendment of the first paragraph of article six of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The issued and subscribed share capital of the Company is set at six hundred and fifty six thousand Euro (EUR 656,000.-) divided into six hundred fifty five thousand nine hundred and ninety nine (655,999) limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), and one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) held by the General Shareholder (the "Unlimited Share") (Action de Commandité)."

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 625,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to six hundred and fifty six thousand Euro (EUR 656,000.-), by the issue of six hundred and twenty five thousand (625,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each having the same rights and obligations as the existing limited shares.

Subscription – Payment

The current shareholders, namely the private limited company 1492i Investments, pre-named, and Mr. Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, having waived their preferential subscription right, the six hundred and twenty five thousand (625,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are all subscribed as follows:

- one hundred thousand (100,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by Mr. Luis CASTILLO SANCHEZ, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-);

- two hundred thousand (200,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the company AZART MANUFACTURE INC., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-);

- three hundred and twenty five thousand (325,000) new limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the company INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of three hundred and twenty five thousand Euro (EUR 325,000.-);

The contribution in cash for a total amount of six hundred and twenty five thousand Euro (EUR 625,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company 1492i Investments & Co S.C.A..

The shareholders and the new subscribers are all represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. Share capital. (Paragraph 1).** The issued and subscribed share capital of the Company is set at six hundred and fifty six thousand Euro (EUR 656,000.-) divided into six hundred fifty five thousand nine hundred and ninety nine (655,999) limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), and one (1) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) held by the General Shareholder (the "Unlimited Share") (Action de Commandité)."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about two thousand one hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster; on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "1492i Investments & Co S.C.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 octobre 2011, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 625.000,-pour le porter de son montant de EUR 31.000,-à EUR 656.000,-par l'émission de 625.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions de commanditaires existantes.

2) Renonciation par l'actionnaire commandité et commanditaire, la société à responsabilité limitée 1492i Investments, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son droit préférentiel de souscription.

3) Renonciation par l'actionnaire commanditaire, Monsieur Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, né à Medellin Antioquia, Colombie, le 26 mai 1978, demeurant à 2 Sur No. 35 -16 Apto 1407, Medellin, Colombie, à son droit préférentiel de souscription.

4) Souscription de 100.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par Monsieur Luis CASTILLO SANCHEZ, demeurant professionnellement à Paseo de la montaña no. 17, Bajos, 08402 Granollers, Espagne, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par versement en numéraire de EUR 100.000,-.

5) Souscription de 200.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par la société AZART MANUFACTURE INC., avec siège social à Via España y Calle Elvira Mendez, Torre Delta, Panama, République de Panama, enregistrée auprès du Registre Public du Panama sous le numéro 594091 document numéro 1254702, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 200.000,-.

6) Souscription de 325.000 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune par la société INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., avec siège social à Av. De Tarragona Num. 99, edifici Principat, Planta Baixa, Andorre-la-Vieille et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Andorre sous le numéro 13462, "Llibre" S-189, «Foli» 221-230, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 325.000,-.

7) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à six cent cinquante-six mille Euros (EUR 656.000,-), divisé en six cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (655.999) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenue par l'Actionnaire Commandité (l'"Action de Commandité")".

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 625.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à six cent cinquante-six mille Euros (EUR 656.000,-), par l'émission de six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions de commanditaires existantes.

Souscription et Libération

Les actionnaires actuels, à savoir la société à responsabilité limitée 1492i Investments, pré-nommée et Monsieur Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, pré-nommé, ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites comme suit:

- cent mille (100.000) actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Luis CASTILLO SANCHEZ, pré-nommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par un apport en numéraire de cent mille Euros (EUR 100.000,-)

- deux cent mille (200.000) actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par la société AZART MANUFACTURE INC., pré-nommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-)

- trois cent vingt-cinq mille (325.000) actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par la société INVERSIONES ANTIOQUIA S.L., pré-nommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de trois cent vingt-cinq mille Euros (EUR 325.000,-)

Les versements en numéraire d'un montant total de six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 625.000,-) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "1492i Investments & Co S.C.A."

Les actionnaires et les nouveaux souscripteurs sont représentés par Monsieur Alain THILL, préqualifié, en vertu de procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à six cent cinquante-six mille Euros (EUR 656.000,-), divisé en six cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (655.999) actions de

commanditaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenue par l'Actionnaire Commandité (l'"Action de Commandité")".

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, d'élevé à environ deux mille cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 novembre 2011. Relation GRE/2011/3923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011178144/198.

(110207703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Venti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.635.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 décembre 2011

1. Le mandat d'administrateur unique de M. Lucas Enrique PESCARMONA a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Le mandat de commissaire de la société COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Veillez également noter que suite à une assemblée générale extraordinaire, la dénomination du réviseur d'entreprises agréé a été modifiée en Deloitte Audit.

Luxembourg le 28 décembre 2011.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Venti S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011180128/18.

(110209945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Katria Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.806.

Je, soussigné,

Hendrik HJ. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg, Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

KATRIA PARTNERS S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 138.806

Date effective: le 1^{er} décembre 2011

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Hendrik HJ. KEMMERLING.

Référence de publication: 2011178816/17.

(110208388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quinzième (315.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.519.

— STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent quinzième (315.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname, Vorname: Hildebrandt, Helmut

Straße: Leher Heerstr. 77

Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57 / Annweiler

Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;

b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.

c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;

d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten:

- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter .

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178176/115.

(110206604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Groupe A.O.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 21-23, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 56.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178721/10.

(110209342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Halliburton Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.620,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 95.417.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011178724/10.

(110208184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.413.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63394 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178728/10.

(110208971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Mc Millan I.T. S.A., Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.516.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 décembre 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les démissions de Messieurs Gérard DAGORNO et Roland IFANGA de leur poste d'administrateur ainsi que celle de Monsieur Carlo DAX de son poste d'administrateur-délégué ont été acceptées.

Madame Nathalie PRIEUR, employée privée, née le 08 avril 1967 à Trèves (Allemagne) et résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon. L – 1140 Luxembourg, Monsieur Alex BENOY, conseiller économique, né le 29/05/1954 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011178868/17.

(110208649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.
